



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 60304

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les conditions de sécurité liées au transfert et au stockage de munitions datant de la Grande Guerre dans le camp militaire de Suippes. Cette décision, et notamment sa mise en oeuvre, suscite incompréhension et inquiétude chez de nombreux habitants de la région. Organisée à grand renfort d'information et de médiation dans la Somme, cette opération a été réalisée dans la plus grande discrétion dans la Marne, ou du moins jugée comme telle par la population locale eu égard notamment à la disproportion des moyens déployés. Cette différence de traitement a légitimement renforcé l'inquiétude des Marnais quant à leur sécurité, à celle de leur environnement et de leurs activités économiques et agricoles. S'ils sont parfaitement aptes à comprendre les enjeux de sécurité civile, ils souhaiteraient aussi connaître les raisons précises du choix du camp militaire de Suippes, le détail des garanties prévues pour assurer la pérennité de la sécurité de ce site, la durée envisagée de stockage de ces armements à Suippes et si leur destruction est envisagée sur place.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60304

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2333